



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

AGENCE DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES GESTION : 2021

1. L'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices Publics, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement exécute un programme de passation de marchés publics.
2. Les acquisitions, par voie d'appels d'offres concernent les domaines suivants :
 - A. TRAVAUX**
 - Construction de bâtiments à usage de bureaux
 - Construction de bâtiments à usage de logements
 - Construction d'infrastructures pédagogiques
 - Construction d'infrastructures sportives
 - Construction d'infrastructures techniques
 - Réhabilitation de bâtiments
 - B. FOURNITURES :**
 - Fournitures de matériels de bureaux
 - Acquisition de logiciels informatiques
 - Fourniture de consommables informatiques
 - Acquisition de véhicules
 - C. SERVICES**
 - Services physiques
 - D. PRESTATIONS INTELLECTUELLES**
 - Consultance
3. Les avis spécifiques de passation de marchés seront publiés, à partir de janvier 2021, dans le journal de la Chambre de Commerce ou tout autre journal de grande diffusion.
4. Les marchés seront passés conformément aux dispositions du décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des Marchés Publics.
5. Les soumissionnaires potentiels : entrepreneurs de travaux et consultants qualifiés et satisfaisant aux critères d'éligibilité, sont priés de manifester leur intérêt à l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices Publics à l'adresse suivante :

**AGENCE DE CONSTRUCTION
DES BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS
ZONE A – BD DIAL DIOP
BP 16270
DAKAR**